

Distr. : restreinte
30 April 2021
Français
Original : anglais, français et russe

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire

Troisième session

Genève, 6–7 mai 2021

Point 3 (c) de l'ordre du jour provisoire

Élaboration du Système d'individualisation des véhicules ferroviaires : Composante technologique

PIRRS questionnaire – résultats

Communication du secrétariat

I. Introduction

1. Sur la base du document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/11 et des discussions lors de la deuxième session du Groupe d'experts, les résultats du Questionnaire sont identifiés ci-dessous selon le résumé présenté dans le document ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/8.

II. Questionnaire

2. Le Protocole ferroviaire de Luxembourg s'applique à tout le matériel roulant ferroviaire, c'est-à-dire aussi bien aux wagons de voyageurs et de marchandises et aux locomotives classiques qu'aux tramways, aux métros et à d'autres engins ferroviaires. Par souci de concision, tous les engins visés ci-après sont considérés comme des « actifs ».

Question 1 : Quelle est la façon la plus efficace de marquer les actifs lorsqu'on utilise le numéro URVIS ?

- a. Un code couleur indélébile – On marque le numéro URVIS au pochoir en appliquant les techniques de coloration habituelles dans l'industrie ferroviaire
- b. Un cachet sur un élément métallique existant – On grave le numéro URVIS sur les éléments métalliques fixes de l'actif (par exemple sur un longeron)
- c. Une plaque d'immatriculation distincte – Plaque fixée sur l'actif
- d. Une combinaison d'options différentes : _____
- e. Un autre moyen : _____

Les répondants ont privilégié l'option « c ».

Question 2 : Le numéro URVIS doit-il être accessible par :

- a. Des chiffres arabes visibles sur l'actif
- b. Un code-barres figurant sur l'actif
- c. Un code QR ou tout autre code qu'une machine peut lire (et qui dirige le lecteur vers un site Web)
- d. Une puce RFID ou tout autre système qu'une machine peut lire
- e. Une combinaison d'options différentes : _____
- f. Un autre moyen : _____

Les répondants ont identifié les options « a » et « c ».

Question 3 : Le numéro URVIS doit-il être reproduit à plusieurs endroits sur un actif ?

- a. Oui
- b. Non ; un seul endroit suffit

Il n'y a pas eu de résultat clair sur cette question.

Question 4 : Il est prévu que le numéro URVIS comporte 16 chiffres, dont un chiffre d'autocontrôle

- a. Est-ce que 16 chiffres suffisent ?
 - i) Si ce n'est pas le cas, préférez-vous 18 chiffres ou
 - ii) 20 chiffres
- b. Un seul chiffre d'autocontrôle est-il suffisant, ou bien en préférez-vous deux ?

Les répondants n'ont pas fourni de réponses définitives sur le sous-point « a », certains ayant indiqué qu'un chiffre de contrôle était suffisant.
